

Montréal, le 7 juin 2019

Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants au dossier R-4045-2018

**OBJET : Demandes de révision de la décision D-2019-052 rendue dans le dossier R-4045-2018
Dossier de la Régie : R-4089-2019 et R-4090-2019**

La Régie de l'énergie (la Régie) vous informe qu'elle traitera simultanément dans le cadre d'une même audience les deux demandes de révision mentionnées en objet.

L'audience se tiendra le **19 juin 2019** et, le cas échéant, **le 20 juin 2019, à compter de 9h00**, dans la salle Krieghoff des bureaux de la Régie à Montréal.

La Régie accuse par ailleurs réception, en date du 30 mai 2019, de la comparution d'Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur), dans les présents dossiers. Elle demande au Distributeur d'indiquer sommairement les conclusions qu'il entend faire valoir sur les demandes de révision, **au plus tard le 13 juin 2019 à 12 h 00**.

La Régie demande également à tout participant au dossier R-4045-2018 souhaitant intervenir dans le cadre des demandes de révision mentionnées en objet, de déposer une comparution au plus tard le **13 juin 2019 à 12 h 00**, en y indiquant sommairement les conclusions qu'il entend faire valoir.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/vd